



Fin de contrat en CDD non signé

Par **Chloeexposito**, le **19/02/2020 à 10:44**

Bonjour,
J'ai commencé un cdd ce lundi 17 février, étant en repos le lundi, je n'ai travaillé que mardi.
Pour des raisons personnelles je dois mettre un terme à mon cdd, j'ai prévenu ma responsable mardi soir, cette dernière étant en vacances elle m'a dirigé vers une autre responsable région.
Je n'ai pas eu accès à mon contrat, aucun contrat ne m'a été fourni depuis lundi. La responsable en question me dit qu'elle doit imprimer un contrat, me le faire signer et que je fasse une rupture de CDD (ma période d'essai étant de deux jours). Sauf que, sans contrat, pas de période d'essai techniquement.
Si je signe son contrat je vais devoir leur verser des indemnités et je ne toucherai plus le chômage. La responsable me dit que non pas du tout et que j'aurais toujours mon chômage.
Quelle est la marche à suivre?
Merci d'avance et bonne journée

Par **Chloeexposito**, le **19/02/2020 à 11:17**

Puis-je tout simplement faire un abandon de poste? N'ayant pas de contrat je ne sais même pas si c'en sera vraiment un..

Par **Lag0**, le **19/02/2020 à 13:21**

[quote]
N'ayant pas de contrat
[/quote]
Bonjour,
Plus exactement, n'ayant pas de contrat écrit !
Le simple fait que vous travailliez chez cet employeur prouve qu'il existe un contrat. Or, le seul contrat en France qui se passe d'écrit est le CDI à temps plein (sans période d'essai).